

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 6
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 09/12/2021

Le 16 Décembre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON, Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON.

Secrétaire de séance : Jacques CORMORECHE.

OBJET : FINANCES - Budget Assainissement Collectif 2021 - Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021C20 en date du 25 février 2021 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération n°2021C58 en date du 25 mars 2021, portant les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) pour le budget assainissement collectif 2021,

Considérant qu'il convient de modifier le calendrier des crédits de paiement pour les APCP n° 1000 – STEP de Fareins et 1001 – STEP de Saint Didier, sans modifier l'enveloppe globale,

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente au Conseil communautaire les autorisations de programmes et les crédits de paiement du Budget Assainissement Collectif Primitif 2021 modifiés comme suit :

Détail des AP/CP : Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) :

Dépenses en €							
N°	Libellés	Montant initial total AP (délib 2019)	CA 2019	CA 2020	Montant AP modifié par délib 2021C58 du 25 mars 2021	CP 2021	CP 2022
1000	AP CP STEP Fareins	2 400 000,00	10 113,41	879 100,30	2 700 000,00	1 648 781,35	162 004,94
1001	AP CP STEP Saint-Didier	6 538 000,00	439 171,01	4 408 087,85	5 800 000,00	760 753,34	191 987,80
		8 938 000,00	449 284,42	5 287 188,15	8 500 000,00	2 409 534,69	353 992,74

Recettes en €							
N°	Libellés	Montant initial total AP (délib 2019)	CA 2019	CA 2020	Montant AP modifié par délib 2021C58 du 25 mars 2021	CP 2021	CP 2022
1000	AP CP STEP FAREINS		0,00	0,00		0,00	
1001	AP CP STEP Saint-Didier	2 630 000,00	0,00	1 346 677,50	2 260 301,00	735 067,35	178 556,15
		2 630 000,00	0,00	1 346 677,50	2 270 000,00	735 067,35	178 556,15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

✓ **D'ADOPTER** les AP/CP telles que présentées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **21 DEC. 2021**
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20211216-2021C212-FI

Affichage le :

21 DEC. 2021

A Trévoux, le 16/12/2021

Le Président,
 Marc PECHOUX

